

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Février 2024

52x24

SERVICE DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET CLIMATIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE

Considérant les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, un appel d'offres ouvert a été lancé pour l'entretien courant des installations thermiques et climatiques situées dans divers bâtiments communaux.

Cette consultation prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un seuil maximum annuel fixé à 130 000€ HT passé conformément aux articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

La commission d'appel d'offres, réunie le lundi 12 février 2024, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer cet accord-cadre à l'entreprise :

SAS C.M.T SERVICES
135 rue Émilien Gautier
Les Milles
13290 AIX-EN-PROVENCE
Siret : 817 964 430 00026

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique, à signer l'accord cadre de fournitures courantes et de services intitulé « Service de maintenance des installations thermiques et climatiques des bâtiments communaux » dont la référence est 2023/FCS/0044 avec l'entreprise retenue ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer l'accord cadre de fournitures courantes et de services avec l'entreprise C.M.T SERVICES;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget de fonctionnement ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL